

trer qu'une certaine portion de citoyens qui s'est emparée de tous les pouvoirs, est capable d'exercer sur tous les autres citoyens, en quelque nombre qu'ils soient, les oppreffions les plus cruelles; & que ces oppreffions font bien plus outrées dans leurs excès, que ne peuvent l'être celles qui dérivent de la cruauté d'un seul chef. Il est encore à remarquer que dans une telle persécution populaire, la situation des victimes est bien plus déplorable que dans toute autre. Sous un prince cruel, elles ont, pour adoucir l'amertume de leur position, tous les regards du peuple, dont la bienveillance universelle encourage & soutient leur confiance: mais ceux qui ont à gémir sous les férocités de la multitude, semblent être abandonnés par le genre humain tout entier; c'est la conspiration de tous leurs semblables réunis, qui semble les accabler à la fois. Voilà ce qui est arrivé, & ce qui arrivera toujours dans tous les états, & sur-tout dans toutes les villes qui, comme Nîmes, Montauban &c., ont été ou seront en proie à la fureur d'une démocratie aveugle, impérieuse & toujours insultante (a). Faut-

---

marques du philosophe Genevois, 1 Fév. 1790, p. 248. — 1 Mai 1791, p. 17. — Décision d'un autre philosophe *ibid.* p. 18.

(a) „ Toute assemblée du peuple, dit un poli-  
 „ tique, est tumultueuse. Comme souveraine &  
 „ toute-puissante, elle croit que sa volonté fait loi,  
 „ & elle change facilement de volonté. Cet incon-  
 „ vénient a perdu plus d'une république. Entraî-  
 „ née par un orateur ou par un démagogue, elle  
 „ renverse quelquefois sa constitution en un mo-